

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt et un décembre deux mille neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/12/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Bernard POULET, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Thierry BELLANGEON, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ.

**EXCUSES :** Pierre LANGLADE, Gérard BEAUBIER, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Anne SERVE, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2009 – 118 : RECOUVREMENT DES CREANCES ET ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-1,

**Vu** la délibération 2009 – 022 du 18 février 2009 approuvant le budget primitif 2009 du SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la délibération 2009 – 024 du 18 février 2009 approuvant le budget primitif 2009 du SPANC de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la délibération 2009 – 026 du 18 février 2009 approuvant le budget primitif 2009 de la ZAE du Theil de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la délibération 2009 – 040 du 30 mars 2009 approuvant le budget primitif 2009 de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la délibération 2009 – 043 du 30 mars 2009 approuvant le budget primitif 2009 du service tourisme de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la délibération 2009 – 100 du 08 octobre 2009 approuvant le budget primitif 2009 de l'Espace Aqua-Noblat de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose qu'en raison des conditions climatiques particulières (neige et froid) la réunion initialement prévue le 17 décembre 2009 a été reportée au 21 décembre. Monsieur le Président précise que l'urgence de cette réunion du Conseil Communautaire résulte, notamment, des délibérations budgétaires liées à la section d'investissement, de l'institution de la fiscalité mixte à compter du 1er janvier 2010, de la création d'un contrat aidé pour l'Espace Aqua-Noblat et de la suppression d'un emploi.

Monsieur le Président expose que l'article L. 1612-1 du CGCT permet d'autoriser l'exécutif de la collectivité à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite de un quart de celles inscrites au budget de l'exercice précédent, avant le vote des budgets primitifs 2009 (budget général et budgets annexes).

Monsieur le Président expose que l'article L. 1612-1 du CGCT permet également d'autoriser l'exécutif de la collectivité à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (budget général et budgets annexes).

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
18 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Autorise** Monsieur le Président à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite de un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant le vote des budgets primitifs 2010 (budget général et budgets annexes).

**Autorise** Monsieur le Président à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites aux budgets de l'année précédente (budget général et budgets annexes).

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 22 décembre 2009

Certifié exécutoire

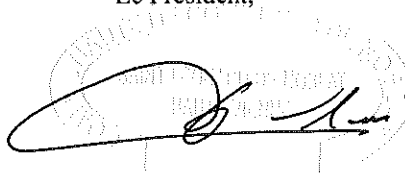
Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : 23/12/2009

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Recouvrement des créances et engagement des dépenses avant le vote des budgets primitifs 2010

Date de transmission de l'acte : 22/12/2009

Date de réception de l'accusé de  
réception : 23/12/2009

Numéro de l'acte : 2009-118 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20091221-2009-118-DE

Date de décision : 21/12/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers